



Commune de Saint-Firmin-des-Bois (Loiret)

**PROCES VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de SAINT-FIRMIN-des-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Francine DE WILDE, Maire.

Etaient présents : DE WILDE Francine, RIGLET Bernard, REMENANT Christine, FAISY Christophe, JOUHANNAU Alexa, LAGRANGE Sébastien, LEBAILLY Philippe, SCHAAP Vincent

Absente excusée : A. JOUHANNAU

Bons pour pouvoir : néant

Secrétaire : Mme Christine REMENANT

LA SÉANCE

*Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance
Selon l'article L2121-15 du CGCT il est procédé à l'élection du secrétaire.
Mme Christine REMENANT est nommée secrétaire de séance*

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

RH / Création de poste (rédacteur)(affaires diverses)

- 1) Logement communal : revalorisation des loyers
 - 2) Cimetière : règlement et tarifs des concessions 2025
 - 3) Assainissement collectif : tarifs 2025
 - 4) Restaurant scolaire : règlement
 - 5) Projet Maison Assistantes Maternelles (MAM) : subventions
 - 6) DETR 2025 / Département volet 3 / autres subventions projets futurs
 - 7) Café-commerce – demande de subvention région (CRST)
- Affaires diverses (Théâtre des vallées ; association 'porte ouverte' ; arceaux vélos école, ...)

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL :

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de faire connaître ses remarques sur le compte-rendu qui lui a été transmis.

Le Conseil Municipal, n'ayant aucune remarque à formuler, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 29 Juillet 2024.

1 – Logement Communal – revalorisation du loyer selon indice INSEE

Délibération n°1299-09-2024

Madame le Maire propose au conseil municipal de revaloriser les loyers du logement communal (dernière revalorisation septembre 2023, délibération n°1243-09-2023)

Afin de pouvoir revaloriser les loyers des logements communaux, il convient de se référer à l'Indice de Référence des Loyers (IRL) de l'INSEE. L'augmentation annuelle du loyer ne peut pas être supérieure à la variation de l'Indice de Référence des loyers (IRL) publié chaque trimestre.

La révision annuelle se calcule selon la méthode suivante :

Loyer hors charge x IRL applicable à la date de révision

IRL applicable à la dernière date de révision (IRL année N-1)

En se basant sur le dernier IRL publié par l'INSEE le 16/07/2024 (IRL 2nd trimestre 2024), la révision des loyers peut se faire comme suit :

Logement **L10** (10 rue de l'Ancien Presbytère) : le loyer passe de 431.49 € à **445.55 € + 10.00 €** (charges/maintenance chauffage) = **455.55 €**.

Après délibération, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réviser le loyer du logement communal comme ci-dessus mentionné à compter du 01/10/2024.

Il charge Madame le Maire d'en aviser le locataire.

2 – Cimetière – Règlement – tarifs concessions 2025

Délibération n°1300-09-2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de **reconduire les tarifs** pour l'année 2025 des concessions (sépultures) et cases au columbarium, ainsi que les caves-urnes.

Concessions

- 1) Concessions (plein terre ou caveau) Trentenaires : 200.00 € (2m²)
- 2) Alvéoles Cinéraires (15 ans) : 300.00 €
Alvéoles Cinéraires (30 ans) : 600.00 €
- 3) Cave-urne (15 ans) : 250.00 €
Cave-urne (30 ans) : 500.00 €

Taxe d'utilisation du caveau provisoire : 5 €/jour.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande des familles pour la mise à disposition d'une salle le jour des obsèques, et propose au Conseil Municipal que cette mise à disposition soit faite gracieusement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette mise à disposition gracieuse.

3 – Assainissement collectif : tarifs 2025

Délibération n°1301-09-2024

Vu l'article L.2224-12-4 du CGCT,

Vu l'arrêté du 06 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume consommé,

Vu les coûts d'exploitation de la station d'épuration, et afin d'équilibrer le budget du poste assainissement, les tarifs avaient été réévalués l'année passée.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de RECONDUIRE les tarifs pour l'année 2025 relatifs à l'Assainissement, à savoir :

- Terme fixe (abonnement annuel) : **45.00 €**
- Prix du m³ : **2 €/m³**

La délibération sera transmise à la SAUR pour application des tarifs au 01/01/2025

4 – Restaurant scolaire - règlement

Délibération n°1302-09-2024

Madame le Maire soumet au conseil municipal le règlement du restaurant scolaire pour approbation.

Le Conseil Municipal, après délibération, APPROUVE le règlement du restaurant scolaire 2024-2025, annexé en pièce jointe.

5 – Projet MAM – Demandes de subventions

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que la demande de subvention auprès de la CAF a reçu un avis favorable lors du passage en Commission le 09 septembre 2024, cet avis doit être entériné par le prochain Conseil d'Administration qui aura lieu fin septembre.

En parallèle, une demande de subvention a été faite auprès de la MSA.

Madame le Maire propose le plan de financement ci-dessous, avec une demande de subvention au titre de la DETR 2025 auprès de la Préfecture :

COUT		FINANCEMENT		
Les devis attestant des sommes avancées ci-dessous sont à joindre. Acquisition de l'immeuble entier pour 130 000 € (soit divisé par 2, 1 étage MAM, 1 étage périscolaire)	65 000 €	AUTOFINANCEMENT (20%)	61 000 €	
Travaux estimés par l'architecte	220 000 €	AUTRES FINANCEURS SOLLICITES		
Maîtrise d'œuvre et contrôles	20 000 €	Lister les partenaires sollicités (indiquer les noms complets, ne pas utiliser de sigles) et préciser pour chacun la nature du dispositif.	Montant	
		Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire – Appel à projets Grandir en Milieu Rural (34.54 %)	Sollicité	Acquis Rejet
		CAF (PIAJE) (20.46%)	105 350 €	62 400 €
		ETAT – DETR 2025 (25%) (en cas de non-obtention de la DETR une subvention sera demandée auprès de la Région)	62 400 €	62 400 €
			76 250 €	
COUT GLOBAL DE L'INVESTISSEMENT OU DE L'EQUIPEMENT	305 000 €	FINANCEMENT TOTAL	305 000 €	

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attendre le retour de la MSA avant de déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2025, afin d'affiner le montant demandé.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un second dossier au titre du périscolaire sera déposé auprès de la MSA et la Région.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de lancer l'étude énergétique du bâtiment. Le Conseil Municipal donne son accord.

Un devis sera demandé à PC CONSULTANT.

6 – CAFE-COMMERCE – TRAVAUX, PLAN DE FINANCEMENT, SUBVENTION CRST

Délibération n°1303-09-2024

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des derniers devis reçus pour les travaux de rénovation thermique et mise aux normes du café-commerce, et propose au Conseil Municipal d'adopter le plan de financement ci-après, et solliciter la région pour la subvention CRST.

Montant des travaux :

SAINT-FIRMIN-DES-BOIS / Création Café-commerce associatif

Acquisition pour mémoire

Bien 4 Rue de l'église		93 000,00
Frais de notaire		2 500,00
	Total	95 500,00

MONTANT €

Architecte, étude & Ingénierie

		HT
Architecte	M. CHOLET	2 600,00
Diagnostic énergétique	PC Consultant	1 800,00
AG Diagnostique		1 460,00
SPS/Coordination	DP45	1 820,00
	Total 1	7 680,00

Travaux

1	Toiture	Ent. COSTE	30 040,46
2	Chauffage-Ventilation	Ent. BOUCHER	8 427,21
3	Electricité	Ent. SEDARD	13 780,00
4	Maçonnerie-gros œuvre	Ent. DANCHOT	21 641,23
4	Maçonnerie-gros œuvre	Ent. Pro.Phil.Bois	2 720,00
5	Menuiserie/Huisserie	Ent. COSTE	6 691,25
6	Menuiserie Forge	Ent. BETHOUL	20 828,56
7	Isolation - Isolation plafonds RDC et combles en chantier participatif avec les Compagnons Bâtitseurs	Ent. AMG	10 137,00
		Les Compagnons Bâtitseurs	7 880,00
		Ent. POINT P	762,48
8	Plomberie	Ent. FRANCOIS	5 917,10
		Total 2	128 825,29

Travaux induits par la rénovation thermique du bâtiment dans son intégralité indissociable de l'ensemble des travaux de rénovation :

9	Electricité pour mise en place du chauffage	Ent. SEDARD	10 610,00
10	Chauffage-ventilation étage	Ent. BOUCHER	14 331,82
		Total 3	24 941,82
		TOTAL 1+2+3	161 447,11

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Approuve le montant des travaux ci-dessus présentés,
- Sollicite la région pour une subvention dans le cadre du CRST à hauteur 93 228 €
- Approuve le plan de financement ci-dessous.

Plan de financement				
Dépenses	Montant *	Recettes	Montant	%
Acquisition	95 500	Aide CRST sollicitée (subvention de base)		
		<i>Sur acquisition</i>	28 650	30 %
		<i>Sur travaux</i>	64 578	40%
Etudes & travaux	161 447	bonification CRST (le cas échéant)	93 228	Soit 36 %
		Fonds européens (à préciser : FEDER, FSE, FEADER,...)		
		ETAT (ANCT) Suv.confirmée sur acquisition et travaux	50 000	19 %
		Département (Volet3 subv.confirmée sur travaux)	14 300	6 %
		<i>Emprunt réalisé pour acquisition</i>	95 000	
		Autofinancement	4 419	39 %
Total des dépenses	256 947	Total des recettes	256 947	100 %

7 – SUBVENTIONS 2025 : DETR / DEPARTEMENT VOLET 3 / AUTRES SUBVENTIONS

- Madame le Maire fait le point sur les demandes de subventions à effectuer en 2025.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- DETR 2025 : pour la MAM
- DEPARTEMENT : Volet 3 : pour les travaux du café-commerce, et réhabilitation des bâtiments autour
- De solliciter la FONDATION DU PATRIMOINE pour la réhabilitation de l'ancienne forge
- De solliciter la région (CRST) pour la MAM et la maison à côté du café-commerce
- Département/Demande d'aide aux petites communes (FAPO) pour l'enfouissement des réseaux aériens en centre-bourg

- Discussion autour des projets : Madame le Maire présente au Conseil Municipal le prévisionnel budgétaire de l'ensemble des projets en cours (café-commerce, MAM, enfouissement des réseaux, routes).

Elle informe le conseil qu'il sera nécessaire de recourir à des emprunts sur courte durée pour pouvoir réaliser les travaux en attendant le versement des subventions et la récupération du FCTVA).

- Concernant la voirie, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'envisager un plan d'investissement sur 3 ans, avec subvention des amendes de police, aide aux petites communes et récupération de la TVA, plutôt que l'entretien annuel en fonctionnement. Cela permettrait l'entretien des routes sur une plus longue durée. Des devis seront demandés pour la réfection de certaines voies communales. Le projet sera revu en fin d'année.

- Enfouissement des réseaux : Madame le Maire informe le Conseil Municipal du rendez-vous qu'elle a eu ce jour avec le Département concernant la poursuite de l'enfouissement des réseaux du bourg. Il se décompose en deux tranches.

La première tranche s'élèverait approximativement à 150 000 € dont 30 % à la charge de la commune (soit environ 44 000 €, auxquels il convient d'ajouter les devis des lampadaires, les câbles actuels étant accrochés sur des poteaux EDF qui seront retirés, et dont la précédente estimation était d'environ 22 000 €). Les travaux seraient prévus 2Nd semestre 2025 avec une facture en 2026. Dans ce cas il faudrait demander une subvention au Département (volet3) dont le dossier est à déposer au 15 novembre. Des devis vont être demandés concernant la mise en place des mâts. Le projet sera revu lors d'un prochain conseil municipal.

FONDATION DU PATRIMOINE

Délibération n°1304-09-2024

Concernant les travaux de réhabilitation de l'ancienne forge, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la Fondation du Patrimoine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de solliciter la Fondation du Patrimoine pour la réhabilitation de l'ancienne forge,

Charge Madame le Maire de prendre contact avec la Fondation du Patrimoine

Autorise Madame le Maire à établir et signer tous documents en rapport avec le projet.

AFFAIRES DIVERSES

1/ RH – Création de poste

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sera nécessaire de créer un poste de rédacteur, au sein du secrétariat de la mairie, et de modifier la délibération du RIFSEEP lors du prochain conseil municipal.

Concernant le poste d'adjoint technique à 20/30ème, n'ayant pas eu de candidature, il est décidé un recrutement à temps complet au 01/01/2025 et, l'annonce pour le poste à temps complet sera à nouveau mise sur emploi territorial. En attendant Emploi Gâtinais sera sollicité quand besoin jusqu'à la fin de l'année.

2/ Théâtre des Vallées

Madame le Maire propose au Conseil de réserver un spectacle en plein air pour l'an prochain (coût 1200 €, subvention 800 € reste à charge 400 €). Le Conseil Municipal donne un avis favorable et charge Madame le Maire de réserver le spectacle.

3/ Association « Porte Ouverte »

L'association demande une mise à disposition des locaux (salle maison des associations, 4 rue de l'Eglise et du jardin). Le conseil municipal donne un avis favorable pour une convention de mise à disposition des locaux et du jardin pour une durée de trois ans. Il charge Madame le Maire d'établir la convention correspondante.

4/ Ecole / arceaux pour vélos

Madame le Maire propose au conseil municipal d'installer des arceaux pour les vélos sous l'abribus de l'école. Prix : 50 € chez Décathlon.

5/ Voirie – parking

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise SVL est venue mardi 24/09 afin de marquer les modifications prévues pour la circulation routière dans le bourg. Les arrêtés nécessaires ont été faits et diffusés.

Madame le Maire demande au Conseil son avis sur le marquage d'une place « poids lourds » sur la place devant la station d'épuration. Le conseil municipal après discussion décide de réfléchir de la nécessité de ce marquage à cet endroit.

6/3CBO

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la 3CBO organise une réunion le 27 novembre à 18h30, à Courtenay, afin de présenter le dossier sur les transferts de charges (CLECT), et invite les élus intéressés à s'y rendre ainsi que la secrétaire de mairie.

Questions :

M. Lebailly informe que les deux bacs jaunes du bois de pierre débordent sans cesse. Madame le Maire s'était renseigné auprès de la 3CBO pour que le camion-benne emprunte la voie centrale du bois de pierre et fasse demi-tour au bout. N'ayant pas eu de réponse les services de la 3CBO seront relancés à ce sujet.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée à 19 heures 40.

Le Maire,



le Secrétaire de Séance,

